## Rivière-des-Prairies

**AVIS PUBLIC** 

## Montréal #

## ADOPTION RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2021)

**AVIS EST DONNÉ** aux personnes intéressées que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un règlement sera adopté visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2021, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

L'adoption de ce règlement sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui

Fait à Montréal, le 21 octobre 2020

La secrétaire d'arrondissement substitut Julie Boisvert

sera tenue le mardi 3 novembre 2020, à compter de 19 h, en webdiffusion.

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat